

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE



N° 9832

RESTRICTION DE CIRCULATION ET STATIONNEMENT
TRAVAUX DE TERRASSEMENT POUR REMISE EN ETAT BOUCHE A CLE
RUE DE LA COLME

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route

Vu la demande présentée par la société SUEZ EAU France SAS à Pantin, qui va effectuer des travaux de terrassement en trottoir et espace vert pour la remise en état de la bouche à clé au 120 rue de la Colme

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et faciliter le bon déroulement du chantier

ARRÊTE

Art 1 : Le stationnement sera interdit au droit du chantier sis 120 rue de la Colme à partir du 15/05/2023, et ce pour une durée de 90 jours. Les dépassements seront interdits. Le chantier sera interdit au public.

Art 2 : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'entreprise de la signalisation réglementaire. L'entreprise s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte pendant toute la durée du chantier.

Art 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise SUEZ EAU France SAS
- Le CD59 et la CCHF
- La gendarmerie, le SDIS, les gestionnaires de transports et le SIROM.

Fait à WATTEN, le 05/05/2023

Le Maire.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,


Daniel DESCHODT.